



ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES TRIFYL FICHE TARIFAIRE DES DEPOTS POUR LES PROFESSIONNELS 2026

En application de l'article 5. B) du Règlement intérieur des déchèteries, et suite à la délibération du Comité Syndical de TRIFYL en date du 24 Novembre 2025, les tarifs d'accès pour les professionnels pour l'année 2026 sont fixés comme suit :

1. DROIT D'ACCES

Pour l'exercice 2026, le montant du droit d'accès s'élève à **47 € HT**, non proratisable.
Ce droit est acquittable dès réception de la première facture, et valable jusqu'au 31/12/2026.

2. TARIFS

Dépôts gratuits	Métaux, batteries, Cartons (triés), Bois non traité, DEA (Déchets d'Eléments et d'Ameublement) Verre, Piles, Lampes usagées DEEE (Déchets d'Equipement Electrique et Electronique) Huiles Alimentaires Usagées (huiles végétales)
Droit d'accès	47 € HT
Inertes	23 € HT /Tonne
Déchets Végétaux	75 € HT /Tonne
Bois traité	137 € HT /Tonne
Tout-venant ou DIB : Taxe Communale, Tonne et TGAP comprises(*)	270 € HT /Tonne (TGAP sur les refus comprise)
Peintures, solvants, acides, bases Phytosanitaires, DDS en mélange	1330 € HT /Tonne (soit 1,33€ HT/Kg)
Huile moteur	110 € HT/Tonne
Pesée (l'unité)	10 € HT

(*) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est régie par les articles 266 sexies et suivants du Code des douanes. La Taxe Communale (TC) ou taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers est régie par les articles L2333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.